



Hydro face prelevements abusifs

Par **bottero**, le **10/08/2012** à **22:56**

Bonjour, je viens de lire les victimes de prélèvements forcés de la part d'Hydroface, je viens d'en être victime après avoir reçu l'échantillonnet payé 4,99€ je m'aperçois que je viens d'être prélevé de 59,95€ sans avoir rien commandé, je n'avais lu aucune clause d'abonnement. Trop confiante car rarement cliente d'internet je n'ai pas gardé la facture et maintenant je ne sais quoi faire je ne sais pas où m'adresser pour interrompre les prélèvements et ne nourrir pas l'espoir de me faire rembourser. Pouvez-vous m'aider? merci

Par **monique**, le **11/08/2012** à **09:24**

J'ai le même problème: je n'ai rien vu venir et j'ai été prélevé. À partir de qui peut-on se plaindre? merci

Par **alterego**, le **11/08/2012** à **11:32**

Bonjour, Hydroface ? À voir ce nom cité et re-cité dans les forums, j'ai voulu savoir ce dont il s'agissait et, merci Internet, les sites ne manquent pas. Immédiatement, l'escroquerie saute aux yeux. Elle est flagrante. Houhou ! Réveillez-vous ! On est fait pour vieillir et pour mourir, physiquement au moins. Gogo tu nais, Gogo tu restes. Grâce à qui l'escroquerie ? Grâce aux Gogos. Les escrocs ne devraient pas exister, les Gogos non plus et encore moins à notre époque. Il ne vous reste plus qu'à déposer plainte au Procureur de la République (lettre RADAR). Exposez les faits et **uniquement les faits**, ne les qualifiez pas (seul le Procureur est habilité à le faire), précisez que ces agissements vous portent

préjudice et que, par ailleurs, vous avez appris que de nombreuses personnes sont dans le même cas. Remerciez-le de la suite qu'il voudra bien donner à de tels agissements, et formule de politesse.
Avec l'espoir que vos plaintes ne soient pas classées sans suite,
Cordialement

Par **rosa**, le **14/08/2012 à 10:58**

bonjour moi ausi a 3 mois jé acheté de produit hydroface pour la somme de 4.99 il a quel jour jé reçu un mail de leur par on me disent que il mon débité de mon compte la somme de 59.99 je toute suite me desabonné et se matin pour ma grande suprise je vu que mon compte a etait débité de 59.99 merci de me donné toute reponse a tout se que on eu se probleme avec hydroface ou de me fournir un numero de telefone cest de l arnarque il leur produit ne marche pas

Par **alterego**, le **14/08/2012 à 12:08**

Bonjour,
Ces débits dont vous êtes victimes m'intriguent fortement. Quel mode de paiement aviez-vous utilisé la première fois ?
Aviez-vous communiqué un RIB ? Aviez vous renseigné un formulaire ?
Être nombreux à répondre devrait aider à identifier le système en place.
Contactez la DGCCRF de votre département.
Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
Cordialement

Par **lyne66**, le **21/08/2012 à 16:50**

Bonjour la seule chose a faire c'est de porter plainte a la gendarmerie et de faire opposition a votre carte le plus rapidement possible moi je l'ai fait hier car j'en avais mare de ces prélèvement sur mon compte bon courage